

Certificat de Qualification Professionnelle

Opérateur, trieur, conducteur d'engins

dans les industries du recyclage

1. Présentation générale

Ce C.Q.P. Opérateur polyvalent est né à l'initiative de FEDEREC avec l'accord des partenaires sociaux et après concertation des professionnels adhérents de FEDEREC.

Cette formation a pour objectif de former des opérateurs polyvalents en leur apportant des connaissances de base sur les métiers du recyclage et de la récupération et des connaissances pratiques en terme de compétences, (mise en œuvre des savoirs et des savoir-faire).

Ce C.Q.P. se prépare en centre de formation et en entreprise.

Il a pour objectif d'apporter et/ou de compléter et de valider une formation et des compétences professionnelles et s'adresse aux :

- Salariés des entreprises de la branche souhaitant compléter et valider une expérience professionnelle dans le secteur d'activité,
- Jeunes souhaitant intégrer le secteur d'activité par une formation professionnelle spécifique,
- Nouveaux embauchés par une entreprise du secteur souhaitant former ses salariés aux compétences spécifiques requises.

En fin de formation, le détenteur du C.Q.P. opérateur polyvalent doit posséder des compétences théoriques et opérationnelles pour exercer dans les entreprises de la récupération du recyclage et de la valorisation des déchets.

Cette formation doit permettre au détenteur du C.Q.P. opérateur polyvalent de travailler et de progresser dans les entreprises du secteur.

2. Modalités de la formation

I - Public visé par la formation.

Le C.Q.P. Opérateur, trieur, conducteur d'engins dans les industries du recyclage s'adresse à un public large.

Les compétences de base du métier exigent néanmoins des candidats qu'ils possèdent un niveau de formation équivalent à celui requis pour préparer un diplôme de niveau V tel que :



- certificat d'aptitude professionnelle (CAP),
- certificat professionnel des adultes du premier degré (CFPA)...

II – Cadre général.

Le C.Q.P. Opérateur, trieur, conducteur d'engins dans les entreprises de la récupération se prépare dans le cadre défini et agréé par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (C.P.N.E.F.P.).

Il comporte :

Une formation théorique de 80 heures : formation et validation des acquis dans le cadre d'un centre de formation. Dont 45 heures pour l'acquisition des savoirs associés et 35 heures pour l'acquisition des savoir-faire associés.

Une formation pratique de 120 heures : formation et validation des acquis en entreprise. La formation en entreprise doit permettre d'acquérir ou de consolider les compétences professionnelles figurant dans le référentiel et complémentaires aux savoirs et savoir-faire associés dispensés par les formateurs du centre de formation.

III - Modalités pédagogiques.

Un formateur du centre de formation est chargé du suivi du formé dans l'entreprise. La coordination entre le centre de formation et l'entreprise s'effectue régulièrement par l'intermédiaire d'un carnet de suivi des compétences.

Un professionnel tuteur effectue dans l'entreprise le suivi et l'acquisition des compétences pratiques du candidat au cours de sa formation.

Le carnet de suivi des compétences est tenu conjointement par le tuteur en entreprise et les formateurs du centre. La tenue conjointe par le formateur du centre responsable du formé et par le tuteur, permet d'assurer un réel suivi tout au long de la formation.

IV – Modalités de validation du C.Q.P.

L'évaluation de l'acquisition des compétences se fait par des épreuves de contrôle sous forme de Q.C.M. ou de mise en situation, en cours de formation pour la partie théorique et pour la partie pratique.

Le CQP est délivré au candidat, au terme de la formation, en fonction des résultats obtenus aux évaluations de contrôle du centre de formation et ceux obtenus dans le carnet de suivi des compétences.

V – Définition des épreuves.



L'évaluation des compétences professionnelles permet de constater que le candidat possède les connaissances de base théoriques liées au métier d'opérateur, trieur, conducteur d'engins dans les entreprises de la récupération, du recyclage et de la valorisation.

L'évaluation des compétences professionnelles en situation permet de vérifier les acquis nécessaires à la bonne exécution d'un travail d'opérateur, trieur, conducteur d'engins dans le respect des règles de sécurité propres à la spécialité.

3. Référentiel

Le référentiel de la formation est décomposé en deux parties :

- Un référentiel théorique présentant le contenu des savoirs associés aux compétences nécessaires,
- Un référentiel pratique présentant les savoir-faire associés aux compétences nécessaires pour valider l'ensemble de la formation.

La formation théorique est réalisée en centre de formation, (acquisition des savoirs liés à l'activité). Pour obtenir le C.Q.P. Opérateur, trieur, conducteur d'engins, le candidat doit démontrer qu'il maîtrise les savoirs suivants :



MODULE -A- Panorama du secteur d'activité	I Les entreprises du secteur de la récupération, du recyclage et de la valorisation.	Historique. Evolutions et perspectives du secteur. Mutations et évolutions du secteur. Environnement, pollution et risques majeurs.
	II Les notions économiques de base liées au secteur d'activité.	II - 1. Nouvelles matières premières. II - 2. Déchets. II - 3. Filières. II - 4. Marché de la valorisation.
	III Les notions juridiques de base liées au secteur d'activité.	III - 1. Obligations légales des entreprises. III - 2. L'environnement réglementaire de l'activité professionnelle.

MODULE -B- Sécurité et Conditions de travail	I Conditions de travail et de sécurité spécifiques au secteur d'activité.	Le droit du travail dans le secteur d'activité. Conditions générales de travail et de sécurité. Conditions de travail et de sécurité du secteur d'activité.
	II Connaissances des matériels et des engins	Les machines utilisées. Les engins utilisés. Maintenance.

MODULE -C- Récupération, valorisation et recyclage	I Les différentes étapes de la filière.	Historique. Présentation générale de la filière. L'environnement juridique de la filière.
	II La reconnaissance des principaux types de matières.	Les principaux types de matières. Les critères d'identification des matières en vue du tri. Les critères de tri des matières collectées.
	III Les circuits de réemploi et de recyclage des matières collectées.	Le traitement des matières en vue du réemploi ou du recyclage. Les étapes du traitement des matières en vue du recyclage. Devenir dans le cycle de valorisation des matières triées et retraitées.

